



# Montpezat

S O U S B A U Z O N

Montpezat, le 31 octobre 2011

Monsieur Le Maire de Montpezat

A

Madame DE GASQUET Sabine MATHIEU

Mesdames et Messieurs<sup>1</sup>,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 14 octobre dernier.

En retour je me permets de vous adresser ces quelques commentaires faits au fil de la lecture de votre missive, ne sachant par quel bout la prendre tant l'argumentaire développé manque de rigueur et d'ordre.

**Tout d'abord** vous vous dites : « *scandalisés de l'annonce sur le Bulletin municipal d'un projet d'urbanisation* ». Qu'est-ce qui vous scandalise : l'annonce ou le projet ? Vous êtes des gens heureux à n'en pas douter si, dans le monde dans lequel nous vivons, vous ne trouvez pas d'autres objets propres à vous *scandaliser* (la mode est plutôt à *s'indigner* aujourd'hui) que cette seule annonce. Le temps que vous prendrez à lire ce courrier (soit trois minutes) 10 enfants seront morts de faim dans le monde, etc.

**Lieu de promenade : certes.** Je vous assure qu'en tout état de cause les chemins demeureront ouverts et accessibles comme ils le sont aujourd'hui. Pour le reste vous n'êtes pas sans savoir que lorsque vous sortez des chemins balisés vous êtes dans des propriétés privées ? Et je sais que vous ne vous gênez guère pour aller selon vos besoins et fantaisies vous installer sur des lieux privés.

**Le couplet « tourisme – environnement »** Ce lieu n'est ni le « pont du diable », ni le « Ray Pic », ni le Gerbier de Jones et le nombre de promeneurs qui transite sur le secteur est fort modeste croyez-moi. Quant au sempiternel « blabla » sur le « *lieu de création du village à savoir le château* », je le trouve insupportable car il sous-tend tout un discours passéiste et réactionnaire (au sens étymologique du terme). Il s'agirait de sanctuariser, de vitrifier ce lieu au prétexte qu'il est supposé être « le berceau » (j'utilise ce terme à dessein pour ce qu'il contient de mysticisme religieux) de Montpezat-sous-Bauzon ? Qu'en reste-il de ce lieu ? Rien - sinon un pan de mur. L'ABF de l'Ardèche qui a été consulté et a fait une visite sur place au printemps dernier n'émet aucune objection à l'aménagement du site. Il se contente de dire (devant une dizaine de témoins) : « mettez donc un panneau sur le pan de mur des vestiges du château de Montlaur ; ça suffira bien ».

Je passe vite sur « les générations futures et les « différentes pollutions... ». Vous m'épargnez la scie mille fois entendue : « nous ne léguons pas la terre à nos enfants, etc. ». Le pauvre A. de Saint-Exupéry ne méritait d'être galvaudé par des ignorants

**Comment accueillir les nouveaux arrivants ?** Vous écrivez : « *...nul doute qu'il existe plusieurs lieux plus appropriés pour loger...* ». Voulez-vous bien me dire où ? Notre village se développe ; il est devenu une petite ville. Nous avons le devoir impératif d'accompagner ce développement et d'accueillir une population nouvelle qui souhaite s'installer chez nous car elle y trouve un cadre de vie agréable et que subsistent tous les services publics à ce jour, et en particulier l'école. Je conçois fort bien que cela ne soit pas votre problème et que ces questions vous soient totalement étrangères dès lors que vous ne résidez pas en permanence sur la commune, et que vous ne participez ni à son activité économique ni à sa vie culturelle.

Je comprends bien que pour votre tranquillité égoïste vous préféreriez cantonner (concentrer ??) cette nouvelle population ailleurs et en tous cas loin de chez vous sur des endroits « plus appropriés » - certes mais encore une fois - lesquels ?

**Les coûts de l'opération :**

Qu'est-ce qui vous permet d'émettre sans preuves ni éléments concrets chiffrés un avis sur coût de cette opération ? Je ne suis pas, moi-même en état de dire ce qu'elle coûterait. En tout état de cause ce sont les **nouveaux** habitants du secteur qui paieraient et non pas le contribuable de Montpezat. Ceci dit ce n'est certes pas votre modeste contribution de 145 euros que vous acquittez au titre des impôts locaux qui y suffirait ! Quant à Madame Beek pour laquelle j'ai la plus grande estime, que je sache, elle est urbaniste à ...Amsterdam ! Je ne vois donc pas à quel titre son « expertise » serait une référence...en Ardèche !!

Pour mémoire : la commune est propriétaire de plus d'un hectare de terrain sur le secteur.

Je passe sur l'incompétence que vous nous attribuez ( à moi mais aussi au Conseil municipal) en citant la question des eaux pluviales, en évoquant « un lotissement où les maisons sont collées ». Vous nous croyez nullissimes à ce point ??? Vous devriez sortir un peu pour vous rendre compte que l'on peut aménager de manière intelligente et intégrée. Je tiens à votre disposition quelques lieux de visites et de promenades.

**Pour finir :**

J'aimerais bien que vous me disiez ce qu'est un « *paysage naturel* » ? Ainsi qu'un « *habitat traditionnel* » ? Ou encore un cadre « *authentique* », en passant par « *l'esthétique du site* » ??? J'ai du mal à cerner ces concepts.

Vous aurez l'occasion de faire savoir votre opiniâtreté (voire votre force ??) lors de l'enquête publique qui sera ouverte aux habitants de la commune dans les prochaines semaines. (Dates non connues aujourd'hui). Je verse d'ailleurs votre courrier dans le dossier qui sera remis au commissaire enquêteur chargé de cette enquête publique. Rien ne permet de dire quelles seront les conclusions de l'enquête, quelle sera l'attitude du Conseil municipal qui a le dernier mot aux termes de la loi. Nous ne sommes pour l'instant que dans le « projet ».

Si je peux me permettre un conseil : vous avez de l'énergie ? Consacrez-la plutôt à la défense des calanques de Marseille et de Cassis gravement menacées aujourd'hui, elles !

Croyez, Mesdames et Messieurs, à ma très haute considération

Le Maire,  
Albert SALOMON



<sup>i</sup> Ne pouvant déchiffrer clairement vos signatures j'en suis réduit à cette formule générale.